

qu'ils devaient, en compensation des frais de réparation du château qu'ils avaient dû supporter auparavant.

Charles II et les minorités

La Navarre était majoritairement chrétienne, mais comportait de petites minorités juives et musulmanes. Les quelques centaines de foyers de Maures navarrais étaient établis depuis des siècles dans le sud-est du royaume, notamment à Tudela et dans les environs. Lorsque la région avait été conquise par les armées chrétiennes en 1114, le roi Alphonse le Batailleur leur avait permis de rester en Navarre, tout en encadrant leur administration. Ils disposaient ainsi d'une organisation spécifique coiffée par un *zalmedina*, sorte d'adjoint au maire avec des fonctions judiciaires et de police, qui était nommé directement par Charles II³⁴. Outre l'agriculture, ils exerçaient de nombreux métiers et l'administration navarraise faisait appel à leurs services, ainsi qu'on l'a vu. Ils fournissaient aux troupes des armements, arbalètes, lances et flèches notamment, et on les vit souvent accompagner les armées de Charles II sur les théâtres d'opérations extérieures. Au même titre que les Chrétiens, les Maures pouvaient bénéficier d'aides royales : en septembre 1368, Charles II exempta ceux de la ville de Cortes d'un certain nombre d'impôts en compensation des vols de blés dont ils avaient fait l'objet l'année précédente lors du passage des Grandes Compagnies, ainsi que de la perte de la récolte suivante. En 1374 et 1375, compte-tenu de la pauvreté des dernières récoltes, il prêta aux Maures de Cortes et de Valtierra du blé et de l'avoine afin de réensemencer, puis les exempta à nouveau ensuite³⁵.

Les Juifs étaient une population plus mouvante au gré des évolutions politiques des royaumes. Ils représentaient autour de 2 % de la population navarraise et étaient principalement établis dans les villes. Pendant l'interrègne qui avait précédé en 1328 l'arrivée des rois Philippe III et Jeanne II, ils avaient été victimes d'exactions mais, une fois parvenus au trône, les Evreux s'étaient montrés accueillants et protecteurs vis-à-vis de cette population. En 1349, ils avaient fait l'objet de persécutions dans le Saint-Empire, suite aux désastres de la Peste Noire. La France refusant d'accueillir ceux qui émigrèrent, ils se dirigèrent vers Avignon et les royaumes ibériques

³⁴ AGN, Caj. 35, n° 72 du 28-3-1378 (Castro n° 173) : Charles II nomme Ahmed le blond à ce poste, avec une pension annuelle incluant 440 kg de blé.

³⁵ AGN, actes des 7-9-1368, 16-8-1374, 1-10-1374, 17-10-1375.

de Castille, Aragon et Navarre, où ils s'installèrent et furent protégés, ainsi que le rapporte Froissart³⁶.

A l'époque de Charles II, la situation des Juifs différait donc notablement entre la France et la Navarre. Sous les rois de France Jean II et Charles V, divers mandements d'expulsion avaient été promulgués, même si l'Histoire a retenu qu'ils ne furent expulsés qu'en 1394 par Charles VI. L'un d'eux, daté de 1367 et destiné au bailli de Caux, nous est parvenu³⁷, « *Comme nous ayons nagaires ordené que tous les juis qui estoient venus et demourans en nostre royaume s'en partent sans y retourner...* ». Y étaient précisées les modalités d'inventaire associées à l'expulsion et celles du règlement des sommes ayant fait l'objet d'emprunt. Ces ordres récurrents ainsi que les augmentations d'impôts eurent pour effet d'entretenir le flux migratoire de ces populations vers la péninsule Ibérique.

Charles II, comme ses parents, accueillit avec bienveillance les Juifs qui s'installaient en Navarre. Le 5 décembre 1365, à l'époque où les Grandes Compagnies s'approchaient, il émit à destination des diverses parties du royaume des ordres visant à protéger la population juive³⁸ : *...à tous nos officiers et sujets (...) Nous faisons savoir que pour certaines causes et raisons qui à ce nous meuvent, de notre grâce spéciale, nous avons reçu et par les présentes nous recevons sous notre protection spéciale et notre sauvegarde tous les Juifs et les Juives de notre royaume avec tous leurs biens et leurs affaires. Et nous interdisons et défendons que quiconque, sous peine de corps et biens, fasse mal, injure, violence ni villenie aux dits Juifs...* Puis, tenant compte de la haine, des mauvaises intentions qu'ont particulièrement envers les Juifs les nombreuses gens qui passent en Espagne, il donna l'ordre au bailli des Juifs de Pampelune et aux officiers de la ville de laisser entrer à Pampelune intra muros ceux qui résidaient dans les environs, afin de protéger leurs personnes et leurs biens³⁹.

En février 1366, ceux-ci durent, au même titre que les autres Navarrais, nobles compris, s'acquitter d'un emprunt forcé auprès de Charles II. Il semble qu'ils opposèrent quelque difficulté à contribuer aux gardes des villes et à

³⁶ « *li papes, lis rois d'Espagne, li rois d'Arragon et li rois de Navarre en requellièrent grant fuission et les tinrent à trève desous euls.* »

³⁷ « Mandements et actes divers de Charles V (1364-1380) », publiés par Léopold Delisle (Paris, 1874), acte n° 430 daté du 8-2-1367.

³⁸ Cartulaire de Charles II, transcrit par Brutails, document CXXI.

³⁹ Cartulaire de Charles II par Brutails, document CLIV du 21-2-1366.

payer les impôts, comme cela transparaît dans plusieurs ordres visant à les contraindre⁴⁰.

Mais lors de la guerre de 1378, de nombreux Juifs choisirent d'émigrer en Aragon, où ils n'étaient pas soumis à ces impôts. En 1381, Charles II exempta donc ceux de Tudela *parce qu'ils avaient beaucoup souffert de la guerre et que nombre d'entre eux étaient partis en Aragon, car ils ne pouvaient payer leur quote-part*. Afin qu'ils reviennent dans le royaume, il les exempta des impôts qui étaient encore dus⁴¹.

Lors de ces départs, les Juifs avaient vendu leurs maisons à des Chrétiens. Or ces transactions étaient depuis longtemps soumises à autorisation royale. Le 18-5-1380, Charles II ordonna à Guillem de Agreda, receveur de Tudela, à Judas Levi et Samuel Amarillo, d'enquêter dans la merindad de Tudela et de dresser la liste des biens de Juifs et Maures acquis sans autorisation par des Chrétiens, par achat, donation ou gage. Les nouveaux propriétaires devaient s'acquitter d'une taxe de 5 sols par livre (25 %). En attendant, les biens seraient remis au Roi et, faute de paiement, saisis et vendus. Ceci concernait tous les biens acquis sans licence royale depuis 50 ans⁴². Cet impôt rapporta un peu plus de 2200 livres pour Tudela, Cortes, Buñuel, Ablitas, Fontellas, Monteagudo, Cascante, Cintruénigo, Corella, Fustiñana et Cabanillas⁴³.

Charles II fit aussi montre de bienveillance à l'égard des lieux de culte juifs : en 1385, les Juifs de Sangüesa avaient leur synagogue dans une maison partagée en deux avec les officiers du Roi, qui entreposaient dans l'autre moitié le pain des rentes royales. Charles II, à l'occasion d'une visite, leur offrit cette deuxième moitié afin qu'ils puissent agrandir leur synagogue, à condition toutefois qu'ils payent les réparations qui venaient d'y être faites, se montant à 22 livres carlines et 12 sols⁴⁴.

A l'instar des Chrétiens, certains Juifs purent accéder à de hautes fonctions dans l'administration de Charles II, tel Judas Levi, d'Estella, qui fut nommé en 1366 commissaire principal pour percevoir l'impôt et devint, fin 1382, receveur de l'ensemble de la merindad d'Estella, poste qu'il occupait encore à la mort du Roi. De même, Samuel Amarillo, de Tudela, fut en 1379 l'un des administrateurs des biens sous séquestre de Rodrigo de Uriz, et

⁴⁰ Cartulaire de Charles II par Brutails, documents CXLI, CXLV, CXLVI et CLVIII des 1^{er}, 4 et 24-2-1366.

⁴¹ AGN, Caj. 42, n° 7, II du 18-1-1381 (acte 578).

⁴² AGN, Caj. 26, n° 1 du 18-5-1380 (Castro n° 231) et ordres similaires du 3-2-1381 pour la merindad d'Estella (Castro n°s 595 et 596).

⁴³ AGN, Caj. 28, n° 51, I du 10-5-1384 (Castro n° 269).

⁴⁴ AGN, Caj. 49, n° 75, II du 6-11-1385 (Castro n° 1197).

percepteur à Tudela avec Garci Lopez de Roncesvalles, le futur trésorier et chroniqueur.

Visite du roi d'Arménie (1383)

Le royaume de Navarre vécut une période d'exotisme et de distraction avec la visite en 1383 du roi déchu d'Arménie, Léon de Lusignan. Celui-ci, âgé de 41 ans, avait entamé un long exil en Europe, suite à sa captivité au Caire, d'où il avait été libéré fin 1382⁴⁵. Arrivé à Venise, il avait séjourné en Avignon avant d'entreprendre un voyage dans la péninsule Ibérique pour remercier les rois d'Aragon et de Castille de leur aide financière pour sa libération. Il avait entamé son périple par la cour d'Aragon, où sa venue avait été l'occasion de nombreuses festivités au cours desquelles les nobles et les habitants des lieux qu'il traversa lui firent de nombreux présents. D'Aragon il passa en Castille, dont le roi Jean devait épouser Béatrice de Portugal. La date de la cérémonie avait été fixée au 12 mai 1383 mais la venue du roi d'Arménie était un tel évènement que Jean de Castille fit repousser le jour de son mariage afin que Léon de Lusignan ait le temps d'arriver à Badajoz. Lorsqu'il sut que le cortège du roi d'Arménie était à l'approche, Jean de Castille sortit de la ville pour venir l'accueillir à environ une lieue de là, accompagné de l'infant Charles de Navarre, son beau-frère, qui représentait Charles II au mariage royal, ainsi que du cardinal de Luna, légat du Pape Clément VII et de plusieurs archevêques et évêques. Le mariage se déroula finalement le 17 mai en sa présence.

Le roi de Castille le reçut avec tous les honneurs, lui faisant cadeau de tissus brodés d'or, de soieries, de bijoux, de vaisselle d'argent, ainsi que d'une forte somme d'argent. De Badajoz, les deux rois partirent vers la ville de Léon, où leur chemin se sépara. Pendant que le roi Jean de Castille allait dans les Asturies réprimer la rébellion de son frère bâtard Alfonso, Léon fit un pèlerinage à Saint Jacques de Compostelle. Les deux rois se virent à nouveau et Jean I^{er} offrit au roi d'Arménie les villes de Madrid⁴⁶, Villarreal et Andujar avec leurs revenus. Il promit également un soutien naval au cas où celui-ci organiserait la reconquête de son île de Chypre. Après être allé prendre possession de ces villes, Léon de Lusignan prit congé du roi de Castille le 28 février 1384 et se dirigea vers la Navarre.

⁴⁵ Ces éléments nous sont notamment détaillés dans la « Chronique d'Arménie » de Jean Dardel, confesseur de Léon de Lusignan, ainsi que dans la chronique du roi Jean I^{er} de Castille, de Pedro Lopez de Ayala, toutes deux écrites à cette époque.

⁴⁶ Madrid n'était pas alors une capitale.